



Avenant n°1 à l'Avis de Course

Modifications

1. **REGLES**

2.3. **Lire:** Les RSO (Réglementations Spéciales Offshore) 2022 catégorie2;

Ajouter:

2.9. Pharmacie suivant le Règlement Médical Fédéral RS02

2.10. Radeaux de survie

- Pour les Class40 : Radeaux avec pack < 24h suffisant
- Pour les Ocean Fifty Radeaux avec pack >24h

4. **ADMISSIBILITE**

Ajouter:

4.10. Chaque concurrent devra avoir à bord en permanence :

- Les cartes de navigation papier et les outils de navigation adaptés, couvrant le parcours; du Fasnet au cap Finistère, mer d'Irlande, entrée Manche et golfe de Gascogne
- Le livre des feux (papier ou électronique) couvrant la zone de navigation

13. **MOYENS DE COMMUNICATIONS [DP]**

Ajouter:

13.5. Chaque skipper doit être équipé d'une PLB (balise de localisation individuelle) équipée en 406 MHz et 121.5 MHz enregistrée, au nom du skipper, auprès de l'autorité compétente, associée au code du pays dans l'identification hexadécimale (15 hex ID).

Le 17/03/2022

La Direction de Course

L'Organisation